

Lettre Hebdo n° 385 - Semaine du 30 juin au 6 juillet 2025

Message de Monsieur l'inspecteur d'académie

À l'attention de :
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les enseignants
Mesdames et Messieurs les personnels du premier degré

Documents : ▶ [Courrier de Monsieur l'inspecteur d'académie](#)

Lien : [page](#).

Infos écoles

Type : affichage de listes d'élèves dans les écoles – rappel de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : la fin de l'année scolaire est le moment où un grand nombre d'écoles affichent les listes d'élèves pour la rentrée suivante. La CNIL rappelle les dispositions qui s'appliquent en la matière.

L'affichage des listes d'élèves par les écoles est un **traitement de données à caractère personnel**. De ce fait, il doit respecter plusieurs règles :

- ▶ inscription au registre de traitement de la DSDEN ;
- ▶ information des personnes concernées (parents d'élèves) ;
- ▶ limitation de la diffusion aux informations essentielles (pas de date de naissance sauf homonyme...).

De plus, les parents ont le droit de s'y opposer, entraînant ainsi le non affichage du nom de leur enfant. En conséquence, tous les parents doivent être avertis en amont afin de pouvoir exercer ce droit.

La CNIL déconseille l'affichage des listes d'élèves à l'extérieur des établissements et propose des solutions alternatives :

- ▶ l'affichage pourrait avoir lieu à l'intérieur de l'établissement ;
- ▶ les parents pourraient être informés de l'affectation par courriel, lorsque cela est matériellement possible pour l'établissement ;
- ▶ l'information concernant la composition de la classe pourrait être mise à disposition des parents sur une plateforme dédiée (par exemple un ENT), lorsqu'une telle plateforme existe, avec un accès limité aux parents des élèves de la classe.

En outre, une sensibilisation des parents est conseillée afin qu'ils ne diffusent pas cette liste notamment via les réseaux sociaux.

Ces précautions ont pour objectif de protéger les élèves et leurs parents. En effet, les cas de harcèlement de gardiens de prison, de policiers voire d'enseignants, ou encore les cas de kidnapping liés à des personnes détentrices de cryptomonnaie, vont inciter de plus en plus de parents à utiliser leur droit sur la protection des données personnelles.

Vous trouverez plus d'informations sur le site de la [CNIL](#).

Gestion du personnel

Type : mouvement intra-départemental 2025 - appel à candidatures pour le poste de directeur de l'école élémentaire Thérèse Simonet à Brive.

Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : les enseignants intéressés doivent transmettre leur dossier de candidature, constitué d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique, **au plus tard le 3 juillet 2025 avant 14 heures**.

Documents : ▶ [Appel à candidatures](#) ▶ [Fiche de poste](#)

Lien : [page](#).

